

COMMUNE  
DE  
**CÉNAC-ET-SAINT-JULIEN**  
DORDOGNE  
24250

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 15/2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022  
Reçu en préfecture le 12/07/2022  
Affiché le  
ID : 024-212400915-20220711-2022\_15-DE

Nombre de conseillers

en exercice : 14  
présents : 14  
votants : 14

L'an deux mille vingt deux

Le 11 juillet à 18 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme DEBET DUVERNEIX, Maire  
Date de la convocation du conseil : 6 juillet 2022.

Secrétaire de séance : Frédéric VARGUES

**PRESENTS:** M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Françoise JOUVE, Philippe BOISSON, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Sylvie JUIF, Serge AZAM, Daniel MAURIE.

OBJET : AVANCEMENT DE GRADE AU 01.10.2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la F.P.T,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent de maîtrise par voie de promotion interne publiée par le centre de gestion de la Dordogne le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE :** A - De transformer au 01.10.2022

\* l'emploi d'adjoint technique principal 1° CI en agent de maîtrise 35 H

B - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<b>Cadre emploi Attaché territorial:</b> - Attaché territorial	35 h	1	1	SECRETARE MAIRIE
<b>Cadre emploi Adjoint administratif :</b> - Adjoint administratif Ppal 2° CI	35 h	1	1	ACCUEIL
<b>Cadre emploi Agent de maîtrise</b> - Agent de maîtrise	35 h	2	2	2 ESP VERT
- Agent de maîtrise principal	35 h	2	2	1 ESP VERT+1
<b>-Cadre emploi Adjoint technique</b> - Adjoint technique principal 1° CI	35 h	1	1	CUISINE 1 ECOLE
- Adjoint technique principal 2° CI	35 h	2	2	2 ESP VERT
" " " "	33 h 30	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique	29 h	1	1	1 ECOLE
- Adjoint technique	28 h 30	1	1	1 ECOLE
<b>Cadre emploi A.T. EC. MAT. A.S.Ppal 1° CI</b>	<b>31 h 30</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 ECOLE</b>

C - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 12 juillet 2022  
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Reçu en Sous-préfecture

Le 12.07.2022

Publié ou notifié le 13.07.2022

